

COMPTE-RENDU RÉUNION

# COPIL Natura 2000 Buttes gréseuses de l'Essonne Champignonnières d'Étampes

Vendredi 19 mars 2021

Établi par : J. DAUBIGNARD

#### Participants en distanciel :

- Brigitte VERMILLET CD91 Vice-Présidente chargée de la transition écologique et de la croissance verte Présidente du COPIL
- Eléonore Di MARIO CD91 Chargée de mission auprès de Mme Vermillet
- Joël NOLLEAU Mairie d'Étampes Conseiller municipal
- Sylvie FORTEAUX DRIEE Cheffe de projet Natura 2000
- Romain CLÉMENT-PALLEC DRIEE Chargé d'études Natura 2000
- Nicolas RABET MNHN / CSRPN spécialiste crustacés/évolution/écologie
- Alexandre EMERIT PNR du Gâtinais Responsable du pôle Patrimoine naturel
- Marion MONDET Association NaturEssonne Chargée d'études
- Léon VAN NIEKERK Association Le Geai Bénévole
- Sixtine LE RASLE Chambre d'agriculture de la Région IDF Service environnement

#### Participants en présentiel :

- Jérôme WEGNEZ CBNBP Chargé d'études
- Quentin ROUY Association Azimut 230
- Véronique PERRET- CD 91 Cheffe de secteur
- Julien DAUBIGNARD CD91 Chargé du Patrimoine forestier et européen Animateur Natura 2000

#### Excusés:

- Marie-Claude BONIN-RABELLE CD91 Directrice de l'environnement
- Cyrielle DUCROT DDT 91 Cheffe du bureau Biodiversité et territoires
- Julien TRANCHARD Bureau d'études BIOTOPE Chargé d'étude fauniste
- Marine LAUER CNPF Ingénieur environnement

#### DÉROULÉ

Mme Vermillet introduit le COPIL et rappelle la récente réélection du CD91 à la Présidence et en tant que structure porteuse de ces 2 sites N2000.

Un tour de table est proposé pour permettre à chaque participant (présentiel et distanciel) de se présenter.

## Buttes gréseuses de l'Essonne

Le CD91 présente les sites et leurs enjeux, le bilan de l'année 2020 et les perspectives pour 2021 (travaux, études, surveillance, suivis écologiques).

Le CBNBP présente l'étude commanditée par la DRIEE et réalisée en 2020 sur 24 Buttes gréseuses essonniennes.

#### Questions :\_

# ECHANGES

Nicolas Rabet précise que dans les sites étudiés certains sont privés et donc non accessibles au public.

Le CBNPB indique qu'ils restent malgré tout accessibles.

Nicolas Rabet explique que des communautés animales existent sur ces milieux et sont souvent négligées (ex crustacés). Le suivi des animaux et leur protection seraient à mener, et propose de prospecter des sites en échangeant avec le CBNBP sur les sites les plus pertinents.

M. Rabet soulève par ailleurs la problématique que pose la présence importante du Pin sylvestre qui provoque, entre autre, une acidification des sols, une fermeture des milieux et une baisse de la luminosité au sol. Cette espèce entraine ainsi la disparition de certains organismes. Il prône une suppression de ces arbres sur ces milieux.

Le CBNBP précise que pour la flore et les habitats, l'impact est sans doute moins important que pour la faune. Le principal problème reste la fermeture des milieux. Néanmoins il ne note pas de différence notable entre les dynamiques des pins et des bouleaux, également mentionnés par des participants.

Le CBNBP souscrit cependant sur le fait que le pin devrait effectivement être contraint sur ce type de milieux.

Le CD91 rappelle que les travaux de remise en lumière des landes sur la platière de Bellevue, ont concerné principalement des abattages de Pins sylvestres.

Il est également soulevé la question du piétinement qui est fréquemment avancé comme pouvant être bénéfique au cortège floristique de ces platières.

Le CBNBP rappelle que doivent être pris en compte l'intensité et le niveau de perturbation induits par le piétinement. Dans le cas d'une forte pression, le substrat est menacé ainsi que toutes les espèces floristiques qui y sont liées.

Nicolas Rabet demande si l'introduction de troupeaux sur ces milieux serait bénéfique.

Le CBNBP répond que cette gestion serait intéressante, mais la qualité fourragère est limitée sur ces milieux et donc l'attrait, pour les bergers, moindre.

Joël Nolleau demande comment faire pour que davantage de sites intègrent le réseau N2000. Il mentionne à titre d'exemple la platière de D'Huison-Longueville composée de nombreuses propriétés privées dont des propriétaires qui sont sensibilisés.

La DRIEE explique que cela dépend de la volonté des acteurs locaux.

La 1ère étape pour une extension du site N2000 repose sur l'établissement d'un support scientifique (étude réalisée par le CBNBP). Puis suivent des temps d'échange et de concertation avec les acteurs locaux.

Il est également nécessaire d'étudier avec le CD91, animateur du site, les moyens humains disponibles et/ou à mettre en place pour prendre en charge cette extension. D'autres acteurs, tel que le Parc naturel régional du Gâtinais français pourrait également être interrogé/intéressé pour participer à la gestion de ce site élargi.

Enfin, le CD91 rappelle qu'actuellement seul ½ ETP assure le suivi de 4 sites N2000. Une éventuelle extension du périmètre, au vu des ressources actuelles, parait compliquée et devra être évoquée ultérieurement avec les élus départementaux.

Le CBNBP précise que sur les 24 buttes inventoriées, 11 présentent un intérêt plus particulier.

La DRIEE rappelle que l'étude menée par le CBNBP est un travail de

préfiguration d'un périmètre en vue de définir les buttes où l'enjeu et la responsabilité régionale sont majeurs. La DRIEE souhaite également faire des études sur la faune (insectes notamment), en les ciblant sur les 11 buttes mentionnées, et être donc plus exhaustif au niveau scientifique. Une approche politique devra par ailleurs être menée avec les communes et les propriétaires du secteur.

La DRIEE souhaite savoir où en est la révision du Schéma départemental des ENS (SDENS) qui arrive à son terme et qui pourrait intégrer la réflexion sur l'extension du périmètre N2000 des Buttes gréseuses.

Le CD91 indique que la phase de bilan est en cours et rappelle le calendrier politique avec les futures élections départementales et le travail qui suivra avec le futur exécutif pour recueillir les orientations politiques qui guideront les orientations du futur schéma.

#### DEROULE

## Champignonnières d'Etampes

Présentation par le CD91 du site et ses enjeux, du bilan 2020 et des perspectives 2021 en matière de travaux écologiques, d'études et de suivis écologiques.

Azimut 230 présente les résultats de l'étude swarming menée en 2020.

#### ECHANGES

# Questions:

La DRIEE souhaite identifier pourquoi la population de Murin à oreilles échancrées présente une telle croissance alors que les femelles ne mettent bas qu'un seul jeune par an.

Azimut 230 répond que, pour l'instant, cela reste difficile à expliquer. Cette augmentation n'est effectivement pas liée à la reproduction. Les effectifs des chauves-souris dans les caves de Sermaise sont aussi en augmentation. Ce phénomène a aussi été observé en Centre Loire où les effectifs d'une cavité sont passés de 500 à 1800 individus en 4 ans. Le réchauffement climatique pourrait entraîner un déplacement de certaines espèces de chiroptères du sud vers le nord. Les effectifs ayant tendance à diminuer en Centre Loire, il est peut-être possible que certains individus aient rejoint la Champignonnière d'Étampes.

En outre, les effectifs à Etampes augmentant de plus en plus chaque année, il est peu probable que cette hausse soit liée à la disparition d'une cavité aux alentours.

A la question relative à un nombre apparemment plus élevé de mâles que de femelles lors du swarming, il est précisé que lors de celui-ci, il est normal de contacter beaucoup plus de mâles que de femelles car ceux-ci se poursuivent à l'extérieur alors que les femelles attendent dans la cavité. Lors de l'hibernation, le sexe ratio doit s'équilibrer.

A la question de Joël Nolleau relative à la propriété foncière de la champignonnière, le CD91 indique que celui-ci est un site départemental.

M. Nolleau s'interroge également si la forte augmentation des effectifs de Murins à oreilles échancrées ne risque pas de faire concurrence aux autres espèces. Azimut 230 précise que ce risque n'existe pas. Outre les nombreuses places dans la cavité, cette espèce peut se mélanger aux autres lors de l'hibernation. Il n'y a pas de compétition inter-espèces. Le risque serait plutôt que la grande population de Murins à oreilles échancrées masque les effectifs des autres espèces qui restent à surveiller (Murins de Daubenton notamment).

Joël Nolleau souhaite savoir si les sons émis par le traceur, utilisé lors du radio tracking, sont entendus par la chauve-souris et risquent de la perturber. Azimut 230 répond que la fréquence émise par le son du traceur ne peut pas être entendu par la chauve-souris. Les dérangements liés à la capture et à la pose de l'émetteur existent cependant. Les chauve-souris équipées peuvent être perturbées lors de la 1<sup>ère</sup> nuit mais reprennent un comportement normal dès la 2<sup>ème</sup> nuit.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11h25.

La présentation sous forme de diaporama, est téléchargeable depuis un lien joint dans le mail envoyé à tous les membres du COPIL.